

**Prérequis :** *Aucun*

 **Personne en situation de handicap :**

*Formation ouverte aux personnes en situation de handicap.  
Contacter notre référent handicap à l'inscription pour étudier les moyens d'accompagnement.*

**Durée :** 21 heures  
(Peut varier en fonction du besoin ou d'un positionnement)

**Public :** Tout public

**Modalité :** Présentiel

**Evaluation des acquis :**

*Evaluation des acquis en continu par auto-examen.*

**Evaluation de la satisfaction:**

*Enquête de satisfaction du stagiaire*

**Sanction visée :**

Certificat de réalisation

**Accès à la formation :**

*Selon le dispositif d'accès à la prestation, ces modalités peuvent comporter une ou plusieurs des étapes suivantes de façon à définir le parcours le plus adapté (parcours standard, raccourci, renforcé) :*

*- information individuelle ou collective,  
- dossier de demande de formation,  
- identification, voire évaluation des acquis,  
- entretien individuel de conseil en formation*

**Moyens pédagogiques :**

*Apports théoriques et pratiques  
Echange des expériences*

**Référence AFPI :** SEC-02-042

## OBJECTIFS

Le référent SSE a pour mission de réduire et de contrôler les risques Santé, Sécurité et Environnement au sein de l'entreprise. Il est le garant de la performance liée aux conditions de travail des salariés, mais aussi à leur qualité de vie au travail. Enfin, il est garant de la maîtrise de l'impact des activités de l'entreprise sur l'environnement. Cette formation permet d'acquérir les fondamentaux pour devenir un acteur incontournable de la prévention des risques professionnels et environnementaux.

## COMPETENCES

- Identifier les fondamentaux réglementaires, les outils et acteurs de la prévention SSE
- Informer et contribuer à la mise en œuvre des consignes et des procédures
- Proposer des actions correctives
- Identifier les risques professionnels et alerter sur les dysfonctionnements
- Contribuer à l'analyse des dysfonctionnements

## PROGRAMME DE FORMATION

- LA REGLEMENTATION SANTE, SECURITE AU TRAVAIL (3.5 heures)**
  - ↳ La prévention et l'entreprise
  - ↳ L'organisation de la prévention
  - ↳ Le service prévention
  - ↳ Les définitions des accidents de travail et des maladies professionnelles
  - ↳ Le droit d'alerte et de retrait
  - ↳ Le CSSCT
  - ↳ Les entreprises extérieures
- L'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS ET LE DOCUMENT UNIQUE (7 heures)**
  - ↳ Le contexte réglementaire
  - ↳ L'évaluation des risques et le document unique
  - ↳ Le document unique comme outil de prévention
- L'ANALYSE DES DYSFONCTIONNEMENTS, DES INCIDENTS, DES ACCIDENTS (3.5 heures)**
  - ↳ L'arbre des causes
- LES CONDITIONS DE TRAVAIL (3.5 heures)**
  - ↳ Les notions essentielles des risques
- LES NOTIONS ENVIRONNEMENTALES (3.5 heures)**
  - ↳ Les installations classées pour la protection de l'environnement
  - ↳ La gestion et le suivi des déchets
  - ↳ Le risque chimique

**DEBOUCHES**

Néant

**PASSERELLES**

Néant